

**Arrêté N°2026-193**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et  
suivant.

**Arrête :**

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de MASTER  
HISTOIRE PARCOURS CONSTRUCTION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES est constitué  
conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 22/06/2026

Pour la Présidente de l'Université et par **délégation**  
Philippe HUTHWOHL  
Directeur Général des Services



La Présidente,  
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

MASTER HISTOIRE PARCOURS CONSTRUCTION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	LYNCH EDOUARD	PU
Enseignant-chercheur	SPINA OLIVIER	PU
Professionnel	DOUVEGHEANT MICHAËL	Chargé des collections photographiques et de la photothèque GADAGNE / MAM / MHL